

Favoriser le développement de la formation tout au long de la vie constitue aujourd'hui un enjeu important pour : Construire une société inclusive qui offre à tous, une chance égale d'accéder à un apprentissage de qualité toute la vie et dans laquelle l'offre de formation se fonde avant tout, sur les besoins des personnes. Veiller à ce que les connaissances et les compétences acquises correspondent aux exigences des postes, des emplois et des méthodes de travail.

On parle alors ici de capacité d'insertion professionnelle c'est à dire la capacité de trouver et de conserver un emploi. Cette capacité constitue par conséquent une dimension essentielle à une citoyenneté active. Un autre point important dans le développement de la formation est sa valorisation. Les diplômes, certificats et qualifications représentent des points de référence majeurs pour les employeurs comme pour les personnes.

Aussi, une reconnaissance explicite constitue une motivation efficace pour « ceux qui n'ont pas l'habitude d'apprendre ». Il est donc important d'introduire des formes innovantes de certification et de développer des systèmes des acquis de l'expérience.

Ceci étant, le traitement de cette problématique ne doit pas se faire uniquement par la spécialisation des réponses mais par des solutions trouvées, construites par et dans le droit commun. L'objectif final est de bâtir une société dans laquelle chacun a la possibilité d'exploiter pleinement ses capacités, de se sentir capable d'apporter sa contribution.

C'est à partir de ces préoccupations qu'a été élaboré ce guide de « Nouvelle méthodologie de formation professionnelle ».

Cet outil favorise l'accès à la formation et donc à l'emploi des personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture et/ou d'apprentissage. Il a également pour objectif d'aider les organismes de formation à accueillir, à former et à qualifier ce public.

Durant ces trois années, 2002 à 2005, l'élaboration du guide a pris appui sur des expériences de formation professionnelle auprès de personnes en situation de handicap :

- Une formation viticole (12 mois) donnant accès au certificat de taille reconnu par la corporation des vigneron.
- Une formation vinicole (7 mois).
- Une formation en travaux paysagers (12 mois) donnant accès à la partie pratique du Certificat d'Aptitude professionnelle Agricole (CAPA) reconnu par le ministère de l'agriculture.
- Une formation en maçonnerie (11 mois) validée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA)

Un groupe de travail s'est constitué dès le début du programme regroupant différents partenaires : deux centres de formations professionnels dans le domaine agricole (CFPPA) Saint Pouange et Avize, deux Centres d'aide par le Travail (CAT) G.P.E.A.J.H et Sézanne et la Permanence du Jard.

Un comité de suivi de l'action s'est également réuni régulièrement afin d'évaluer le travail entrepris.

C'est ainsi que des conditions et des étapes ont été observées, mises en place et évaluées tout au long des différentes expérimentations.

Ce produit, sous forme de fiches techniques, devrait permettre aux utilisateurs, de proposer dans les meilleurs conditions, des formations qualifiantes, voire diplômantes aux personnes en situation de handicap, rencontrant des difficultés de lecture et d'écriture et/ou d'apprentissage.

Important

Il est fortement conseillé de respecter la chronologie des étapes et la mise en place de toutes les conditions répertoriées dans le guide.